



85, Allée du Foyer Rural
26780 ALLAN
Tél : 04 75 90 51 98
Courriel : foyer.allan@wanadoo.fr
Site : <http://foyer-rural-allan.fr>

Convention de mise à disposition joëlette

Entre: -d'une part le Foyer rural d'Allan représenté par son (sa) président(e) :

.....

Et -d'autre part :.....

ou l'association.....
représentée par.....

1) mise à disposition

Le Foyer rural d'Allan met à la disposition de.....
la joëlette « nouvelle génération » de la marque « Joëlette and Co by Ferriol Matrat »
monoroue, son harnais supplémentaire, sa pompe, son sac de rangement et son mode
d'emploi.

Check liste :.....

2) durée et activité envisagée

La mise à disposition s'étale du ../../.... au ../../.... et concerne l'activité suivante :

.....

3) modalités pratiques

L'utilisateur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition. Toute dégradation ou
perte d'un élément de la joëlette sera à sa charge.

La prise en charge et le retour du matériel se feront en accord avec :

.....n° de tel.....

4) utilisation et mesures de sécurité

Les conseils d'utilisation du fabricant intitulés « pour une bonne pratique de la joëlette » sont
 joints à cette convention et font partie de celle-ci.

L'utilisateur certifie en avoir pris connaissance et s'engage à appliquer toutes les mesures de
sécurité préconisées. Il a pris conscience des risques inhérents à cette activité et les assume
pleinement.

5) assurance

L'utilisateur est titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages
aux biens confiés.

6) tarif mise à disposition et dépôt de garantie

L'utilisateur s'acquittera de la somme de et donnera en garantie un chèque de
caution de 3600€ (prix d'achat de la joëlette) à l'ordre du Foyer Rural d'Allan qui lui sera
rendu après vérification du matériel.

La présente convention est établie en 2 exemplaires.

A Allan, le ../../...

Le Foyer rural d'Allan
(ou son représentant)

L'utilisateur
(ou son représentant)